Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202626-20251211-2025_12_74-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 décembre 2025

Convocation du :	*05 décembre 2025*
Date d'affichage :	05 décembre *2025*
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	12
Votants :	15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/12/74 (Nomenclature 7.6)

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle – LE FUR Corentin - AUBRY Charlène – MORIN Sabine - POISSON François.

Absents excusés :

LE CHANU Fabienne, QUEMARD Bertrand, GUILLEMOT Sébastien, REPERANT Thibault, COISY Thierry, BOQUEHO Stéphanie, RUEN Pauline et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène

REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Corentin LE FUR.

Subvention d'équipement. Actualisation des participations communales avec le SDE pour les travaux de rénovation de l'éclairage public au niveau du lotissement du château d'eau et de la rocade

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202626-20251211-2025_12_74-DE

Considérant la délibération 2022/05/44 du 25 mai 2022 relative à la rénovation de 48 foyers d'éclairage public dont 24 foyers pour les secteurs suivants : Rue de Bellevue et Ruelle de Kermeaux et Ruelle des portes pour un montant estimatif de 47 089,91 € dont 30 372,62 € de participation communale ;

Considérant la délibération 2023/04/38 du 20 avril 2023 relative à la deuxième tranche de travaux du lotissement du château d'eau pour la rénovation de 21 foyers d'éclairage public pour un montant estimatif de 23 800 € dont 12 487,66 € de participation communale ;

Considérant la délibération 2023/09/67 du 07 septembre 2023 relative à la rénovation de 7 lanternes âgées de plus de 35 ans au titre du fonds vert pour un montant estimatif de 6 300 € dont 3 062,50 € de participation communale ;

Il convient d'établir un point de situation des travaux effectués à la date du 14 novembre 2025 avec les services du SDE 22 sur le secteur du château d'eau et de la rocade.

Il est constaté la réception des travaux de rénovation suivants :

- Rénovation des mâts et lanternes sur la rue des 14 portes (Foyers FD324, FQ323, FQ322, FQ321, FQ320 sources ballon fluo) : 8 200 € TTC ;
- Rénovation du foyer H962 avec lanterne vétuste rue des perrières : 4 700 € TTC
- Rénovation des foyers I378 et I380 rue de Robien : 2 000 € TTC
- Rénovation de 12 foyers de la rocade (entre la commande L et les feux tricolores, Foyers : FC383, FC1351, FC151, FZ415, FZ414, FZ1052, FL400, FL399 + candélabres des lanternes sur les fonds verts : FZ409, FZ410, FZ411 et FZ412 : 26 000 € TTC
- Rénovation des 7 lanternes âgées de plus de 35 ans de la rocade (FZ409, FZ410, FZ411 et FZ412) et des perrières (FI509, FH293, FH295) dans le cadre du fonds vert : 6 300 € TTC

Au total 27 foyers ont été rénovés sur la rocade et en bordure du lotissement du château d'eau pour 47 200 € TTC de travaux dont 30 212,38 € de participation communale. Ces participations communales sont donc effectuées.

Pour clôturer cette opération, il convient d'engager un bouquet de travaux de rénovation des mâts et lanternes pour 4 foyers rue du château d'eau (FH327, FH328, FH329, FH330) pour la somme de 13 500 € TTC dont 8 645,83 € de participation communale.

Il reste au niveau de la ruelle Kermeaux la rénovation de 8 foyers (FI513, FI371, FI210, FI228, FI511, FI374, FI375, FI529) et la suppression d'un foyer (FI51) pour 10 000 € TTC de travaux dont 6 458,11 € de participation communale.

Il convient aussi d'ajouter 23 400 € TTC de travaux dont 14 986,11 € de participation communale avec la rénovation de 11 lanternes rue de chateaubriand et rue de Bellevue ainsi que le déplacement de 5 foyers et la suppression de 2 foyers en cœur de parc.

S'ajoute donc au 30 212,38 € de participations communales déjà mandatées, l'engagement de 30 090,05 € supplémentaires, sur un montant de 46 900 € TTC de travaux, pour clôturer cette opération. Cette opération représenterait un total de 60 302,43 € de participation communale valant actualisation des subventions d'équipements.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202626-20251211-2025_12_74-DE

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.) et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE du 16 décembre 2022.
Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du cout réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet ci-dessus désigné, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 46 900 € TTC de travaux restant à réaliser pour clôturer cette opération, soit une participation communale estimée à 30 090,05 € (correspondant au coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Dorénavant, et dans l'intérêt de la biodiversité nocturne, les nouvelles lampes seront de couleur ambrée à 2500 Kelvin.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire

Nicolas CARRO

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Corentin LE FUR